

AFFAIRE N° 2020/236

REGIE D'AVANCE ET/OU DE RECETTES : DELEGATION AU DIRECTEUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juillet à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de Hourtin.

Date de convocation :	08 juillet 2020
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	34
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	35

Etaient présents :

Elus communautaires :

M. Peyrondet Mme Marzat M. Debever M. Cazenave M. Lombrail Mme Dubourg M. Signoret
M. Meiffren Mme Robineau M. Trijoulet Mme Grass Mme Legrand Mme Giral M. Breton M.
Barreau Mme Chambaud

Suppléants élus

M. Pintat en suppléance de Mme Moulin
M. Margalef en suppléance de Mme Forgeron

Socioprofessionnels :

M. Eap M. Maridat M. Dadoy M. Calbet M. Rondi Mme Pigneguy M. Mahieu M. Laurent M.
Millet Mme Saint Martin

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Espagnet M. Peroux M. Boisson M. Jacob M. Février M. Spahn

Etait représenté :

M. Bertet qui a donné pouvoir à M. Trijoulet

Etaient Absents excusés : M. Boura M. Barthelemy M. Rodriguez M. Larue

Etait Absent : Néant

Suppléant visiteur : M. Gonzalez

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Rapporteur Monsieur le Président

Considérant la nécessité pour l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique de prendre des décisions pour assurer le bon fonctionnement des régies de recettes et/ou des régies d'avances, il est proposé au Comité de Direction, de déléguer au Directeur de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique les pouvoirs de création, de modification et de suppression des régies de recettes et/ou des régies d'avances de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Le Directeur après agrément du Président sous la forme d'un certificat administratif, demandera l'avis conforme de l'agent comptable avant toutes actions concernant les régies conformément au titre III article 3 compétences de l'agent comptable des statuts de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2018/171 du 3 avril 2018.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération « Régie d'avance et/ou de recettes : délégation au directeur. »

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	35
MAJORITE REQUISE	20
POUR	35
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Laurent PEYRONDET

Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :

